

M. Lionel Eperon
Directeur général de l'enseignement
postobligatoire
Rue St-Martin 24
CH-1014 Lausanne

Lausanne, le 5 mai 2020

SSP-DGEP: Questions en suspens

Monsieur le directeur général de l'enseignement postobligatoire,
Suite à l'impossibilité exprimée par vos soins de nous rencontrer, nous vous faisons parvenir ci-dessous par écrit nos interrogations et revendications concernant la DGEP. Nous avons repris une partie de nos revendications qui n'ont pas (encore) reçu de réponse, ou alors des réponses très partielles, en particulier au sujet de l'"enseignement" à distance, lequel va se poursuivre encore un mois au moins. Il est, selon nous, extrêmement important, dans ces conditions, d'améliorer ce qui est à disposition des élèves et des enseignant-e-s durant cette période. Il en est de même pour nos demandes concernant les droits des enseignant-e-s. Par ailleurs, nous vous adressons de nouvelles demandes et interrogations dont nous jugeons aussi qu'elles revêtent une urgence certaine.

Situation à l'EdT

Les informations dont on dispose quant à la mise en place de l'enseignement à distance à l'EdT sont inquiétantes. Certain-e-s élèves, sans ordinateur ni téléphone portable, n'ont eu, comme seul lien avec l'école, que des courrier postaux. Ces élèves n'ont pu bénéficier d'aucune aide pour obtenir des moyens de communication.

De plus, la question des élèves de l'EdT-accueil, qui n'ont droit qu'à un nombre limité de semestres (à titre d'exemple, certain-e-s des élèves auront eu 6 semaines effectives de cours car elles-ils ont commencé en janvier voire février...). Quelle est la position de la DGEP quant au traitement de ces situation?

"Enseignement" à distance

Nous nous référons, une fois de plus à ce document: https://vaud.ssp-vpod.ch/downloads/documents-enseignement/corona_demandes2.pdf

Parmi ces demandes, nous avons retenu celles qui nous semblent encore plus prioritaires et non réalisées dans la plupart voire la totalité des établissements, à savoir :

- Que l'information donnée aux élèves et aux enseignant-e-s soit coordonnée dans le temps et dans son contenu entre les établissements de la même direction générale (gymnases / écoles professionnelles)
- Que la direction générale s'assure que chaque élève dispose de l'équipement nécessaire pour ses apprentissages; soit l'organisation (par établissement) de prêt de matériel informatique pour les élèves : ordinateur portable, imprimante, tablette, possibilité de se connecter... Jusqu'à présent, un prêt d'ordinateur à certain-e-s élèves a été effectué, mais



l'équipement à disposition reste amplement insuffisant pour une partie d'entre elles et eux et ne leur garantit pas la possibilité de travailler dans des conditions au minimum correctes.

- Que le prêt de matériel informatique pour équiper les enseignant-e-s qui en ont besoin soit organisé : ordinateur portable, imprimante, scanner, tablette etc.
- Que du matériel pour les enseignant-e-s, soit papier, enveloppes et timbres pour envoyer du matériel à domicile soit organisé et mis à leur disposition (comme cela se fait à la DGEO, par exemple avec un code barre pour l'établissement). Cela doit aussi être possible pour les élèves. *Nous soulignons que les conditions sanitaires nécessaires doivent absolument être respectées à la poste (tant pour les employé-e-s que pour les destinataires).*
- Qu'il soit rendu possible d'accéder aux ressources documentaires sur abonnement qui nécessitent d'être présent-e-s dans l'établissement (mots de passe exceptionnels de la bibliothèque cantonale pour tous les établissements) – fait dans quelques établissements.

Promotion et validation de l'année

- Seules les notes délivrées jusqu'au 13 mars doivent entrer en ligne de compte.
- Toutes les notes délivrées jusqu'au 13 mars doivent pouvoir être prises en compte dans le calcul des moyennes; nous avons été informé-e-s que, pour les classes terminales des écoles professionnelles, aucune note du 2^e semestre ne serait prise en compte. Cela signifie par exemple, qu'en culture générale, dans les écoles où le TPA se fait au 1^{er} semestre, pour les classes de 2^e AFP, la promotion ne se ferait que sur la base des notes de 1^{re} et, pour les 3^e CFC, que sur la base des notes de 1^{re} et 2^e. Procéder ainsi est une négation du travail réalisé tant par les apprenti-e-s que par les enseignant-e-s;
- Du point de vue des notes, l'année 2020 n'est constituée que d'un seul semestre qui va jusqu'au 13 mars, ceci doit aussi valoir pour les classes dans les écoles professionnelles ainsi que pour les écoles de commerce. Toutes les notes font partie de la moyenne du 1^{er} semestre.
- En cas d'examen (par exemple pour les MSOP ou les Passerelles Dubs), il faut limiter les matières évaluées à celles qui ont été enseignées jusqu'au 13 mars. D'un point de vue pédagogique, il est essentiel de se baser sur une adaptation du contenu de l'examen et non pas de l'échelle d'évaluation, qui n'a aucun sens pédagogique. Cas échéant, des compensations devront être accordées aux enseignant-e-s qui avaient déjà préparé l'examen et qui devraient reprendre ce travail.
- Nous nous inquiétons de la probabilité que les élèves de MSOP aient à passer à la fois des examens écrits et oraux dans ces conditions et demandons qu'elles-ils n'aient à passer que l'un d'entre eux. Dans ce contexte, le poids de la note d'allemand (qui à elle seule peut empêcher un-e élève d'accéder à la suite de son cursus) devra tout particulièrement être pris au sérieux et des mesures pour pallier ces difficultés devront être envisagées.
- Les critères de passage doivent être élargis. Chaque situation d'élève qui se retrouverait en échec malgré ces aménagements doit être examinée et évaluée avec souplesse (discussion en conseil de classe, par exemple), notamment pour tenir compte des situations où l'élève aurait pu améliorer ses résultats durant les derniers mois de l'année scolaire.
- En cas d'échec, l'année ne doit pas être prise en compte, pour qu'il soit possible ensuite de redoubler.

Travaux personnels d'élèves

- S'agissant des travaux personnels et/ou pratiques (CFC, maturité spécialisée, etc.), nous demandons que la défense orale des travaux personnels dans toutes les filières puissent avoir lieu. En effet, une évaluation basée uniquement sur l'écrit serait quasiment toujours défavorable à l'élève. La défense orale devra se dérouler en présentiel et non en



visioconférence (problèmes d'équipement, de compétences informatiques qui s'ajoutent au stress lié à ce type de situation) et dans des conditions sanitaires irréprochables.

- Par ailleurs, nous demandons qu'aucun travail qui aurait dû être fait au moins en partie voire dans sa totalité en présentiel (TIB, TPA notamment) et qui malgré cela aurait été poursuivi à distance ne puisse faire l'objet d'une évaluation. Si le travail à effectuer par écrit pouvait être repris, poursuivi et finalisé après le 8 juin en présentiel et qu'une défense orale pouvait ensuite être également assurée, alors il conviendrait de le faire.
- Nous avons connaissance de certaines situations dans lesquels le TPA n'a pu être rendu avant le 13 mars, en raison d'un calendrier décalé suite aux stages à effectuer par les élèves. La direction concernée ne semble cependant pas voir de problèmes à faire noter ces travaux.
- Nous avons également connaissance que certaines directions d'établissement ont annoncé que les TIB devaient être notés alors même qu'il est entendu qu'aucune note ne doit être attribuée durant cette période d'enseignement à distance. Il serait à nos yeux important que cette question soit clarifiée rapidement auprès des directions d'établissement, d'autant plus que ces dernières ne semblent pas être d'accord entre elles.

Droits des enseignant-e-s

Engagements:

- Comment la DGEP organise-t-elle les engagements pour l'année scolaire 2020-2021? Le délai fixé au 15 juin ne posera-t-il pas de sérieux problèmes, à la DGEO notamment ?
- Pour les collègues du Gymnase de la Broye (GYB), nous rappelons notre demande qu'un changement d'affectation vers un autre gymnase vaudois soit traité comme n'importe quelle demande effectuée par d'autres collègues travaillant dans un gymnase du canton de Vaud, soit sans nécessité de produire un dossier complet à envoyer à l'employeur.
- Qu'en est-il des discussions dont nous avons eu vent autour d'éventuelles mises à l'essai de 3 mois dans le cadre de l'article 108 ou d'attribution « flexible » de cet article 108 sous prétexte que l'engagement ne peut se faire dans les conditions habituelles ?

Temps de travail :

Nous demandons une prise en compte du fait que de nombreuses-eux enseignant-e-s sont également parents et/ou prennent soin d'une personne malade ou à risque dans leur entourage tout en ne bénéficiant pas des solutions de garde usuelles.

Personnel précaire:

Les remplaçant-e-s doivent pouvoir être indemnisé-e-s:

- Celles et ceux qui ont un contrat de durée déterminée doivent voir leur statut prolongé jusqu'à la fin de la crise.
- Celles et ceux qui n'ont pas de contrat mais sont en situation de remplacement doivent pouvoir revendiquer une perte de gain calculée sur la moyenne des 6 derniers mois de salaire.

Reprise dès le 8 juin et suite

Le SSP-Enseignement souhaite, dans le cas où les conditions sanitaires le permettraient, qu'une rentrée dès le 8 juin soit possible pour toutes les classes dont les examens n'ont pas été annulés. Il estime néanmoins que cette période devra servir prioritairement à retrouver les élèves, renouer le contact avec elles et eux et la classe.

Pour les classes et les élèves qui devraient, malgré tout, passer des examens en août, par exemple, et une fois le lien recréé, il s'agira de revoir ce qui aura été vu à distance et de consolider les acquis.



Dans cette perspective, nous sommes défavorables à toute évaluation comptant pour la moyenne durant cette période.

Un calendrier clair devra être élaboré avant cette rentrée, calendrier qui intégrera à la fois les heures consacrées à renouer le contact avec les élèves ainsi que celles qui devront être passées à discuter des situations en conseils de classe.

Le SSP-Enseignement rappelle par ailleurs la nécessité absolue, pour la rentrée 2020-2021, que le DFJC élabore un réel plan pédagogique de reprise prévoyant en particulier un système massif de cours de renforcement et d'appuis ciblés pour les élèves.

Remplacement d'Educanetz

La fin d'Educanetz étant annoncée, et nos premières expériences avec Office 365 faites, des discussions entre la DGEP et les syndicats nous semblent d'autant plus nécessaires et urgentes. Il est plus que temps que les enseignant-e-s du post-obligatoire par leurs représentant-e-s syndicales-aux puissent également être clairement associé-e-s à cette réflexion, tout en tenant compte des spécificités de chaque secteur d'enseignement. Nous savons parfaitement que des discussions ont lieu au niveau de la DGEO depuis plusieurs mois sur ces questions, avec une présence croissante de représentant-e-s de la DGEP sans que leur rôle ne soit clarifié.

Certain-e-s que vous partagez notre opinion quant à l'urgence des réponses à apporter à ces questions, nous vous remercions par avance de l'attention portée à nos demandes et en restant à disposition pour toute précision ainsi que pour une rencontre par visioconférence, nous vous prions de recevoir, Monsieur le directeur général de l'enseignement postobligatoire, nos meilleures salutations.

Pour le SSP-Enseignement

Cora Antonioli
Présidente

Raphael Ramuz
Secrétaire